

L'affaire du Crucifix Quelles VALEURS pour l'EUROPE ?

Drôle d'histoire que cette affaire judiciaire qui fait scandale à travers toute l'Europe. Il ne s'agissait au début en 2002 que d'une controverse à la Pepone au sein d'un collège public italien. Mme LAUTSI mère de famille d'origine finlandaise avait demandé qu'on enlève les crucifix dans les salles de classe du collège fréquenté par ses enfants, ces derniers n'ayant pas, selon elle, à subir cette pression symbolique au sein d'un établissement public.

Le conseil de l'Ecole ayant refusé de satisfaire cette requête, Mme LAUTSI s'était tournée vers la justice de son pays qui a rejeté sa demande au motif que le crucifix était un symbole culturel de l'identité italienne et d'un système de valeur articulant la liberté, l'égalité, la dignité humaine, la tolérance religieuse et même... la laïcité.

La plaignante s'est alors retournée vers la Cour Européenne des Droits de l'Homme, instance dépendant du Conseil de l'Europe et non pas de l'Union Européenne. Le 3 novembre 2009 la Cour a condamné l'Italie au motif que la présence du Christ dans les salles de classe violerait «les droits de l'homme». En d'autres termes la Cour affirme dans l'arrêt LAUTSI qu'une société, pour être démocratique, doit renoncer à son identité religieuse.

L'Europe est diverse et seule une minorité d'Etats, comme la France, a officiellement renoncé à son identité chrétienne. D'autres y sont restés fidèles ou y sont revenus, comme certains anciens pays communistes. Le pluralisme religieux, le cosmopolitisme qui sert de référence unique à la ré-

flexion de la Cour, est en réalité une fiction étrangère à l'essentiel du territoire européen.

Il apparaît de plus en plus clairement que les institutions publiques de l'Europe de l'ouest - et l'arrêt Lautsi n'en est qu'une illustration - ont fait le choix de limiter la liberté religieuse et d'imposer une sécularisation de la société afin de promouvoir un certain modèle culturel dans lequel l'absence de valeur (neutralité) et le relativisme (pluralisme) sont des valeurs en soi soutenant un projet politique qui se voudrait «post-religieux» et «post-identitaire», en un mot «post-moderne». Ce projet politique a une prétention au monopole en tant que système philosophique.

Grande émotion en Italie où, selon plusieurs sondages, la grande majorité de la population demeure attachée à la présence des crucifix dans les salles de classe.

Le Saint Père bien entendu dénonce ce pur sécularisme, «différent mais non moins dangereux que le marxisme».

L'Italie a fait appel de cette décision devant la Grande Chambre de la Cour de Strasbourg, mais à la grande surprise de tous, on a assisté à une mobilisation générale contre la sécularisation.

L'audience d'appel a eu lieu le 30 juin dernier. Le jugement de la Cour est attendu pour la fin de l'année.

Première surprise c'est un professeur juif qui vient défendre le crucifix à la Cour de Strasbourg. En effet, Joseph WEILER, professeur de droit à New York et professeur d'Université à Londres a expliqué à la Cour qu'il n'existe pas en Europe de modèle unique de relations Eglise-Etat. Il suffit de

voir les différences entre la laïcité en France et en Grande Bretagne où la Reine est chef de l'Eglise Anglicane.. Il a expliqué que «le message de tolérance envers l'Autre ne doit pas se traduire par un message d'intolérance envers sa propre identité». Le représentant de l'Italie Nicola LETTIERI a lui affirmé que «si un Etat possède un rapport privilégié avec une religion, s'il épouse des symboles religieux, ceci n'est en rien contraire à la Convention européenne sur les droits de l'homme. La seule limite à ne pas franchir est l'endoctrinement ou le prosélytisme.» «Si le crucifix est présent dans les classes, ce n'est pas pour une raison d'endoctrinement mais il s'agit de l'expression d'un sentiment populaire qui est à la base de l'identité nationale.»

Ce sont aussi dix pays (l'Arménie, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Lituanie, Malte, Monaco, la Roumanie, la Fédération de Russie et Saint-Marin) qui sont entrés dans le procès comme « tiers intervenants » auprès de l'Italie en remettant à la Cour un mémoire écrit l'invitant à revenir sur sa première décision.

Puis ce sont les gouvernements de l'Albanie, de l'Autriche, de la Croatie, de la Hongrie, de la Moldavie, de la Pologne, de la Serbie, de la Slovaquie et de l'Ukraine qui ont mis en cause le jugement de la Cour. Ils ont affirmé la légitimité sociale du Christianisme dans la société européenne. Ils ont publiquement affirmé et défendu leur attachement au Christ et rappelé qu'il est conforme au bien commun que le Christ soit présent et honoré dans la société.

Première conclusion : C'est une victoire réellement considérable remportée contre la dynamique de la sécularisation. Le Conseil de l'Europe, dont dépend la Cour de Strasbourg, affirme dans sa Charte fondatrice « l'attachement inébranlable » des peuples de l'Europe aux « valeurs spirituelles et morales qui sont leur patrimoine commun ». Ces valeurs spirituelles et morales ne sont pas de nature privée, elles sont constitutives de l'identité religieuse de l'Europe et sont reconnues comme fondant le projet politique européen.

Deuxième conclusion : C'est toute l'Europe centrale et orientale de tradition orthodoxe qui est venue au secours de l'Italie prouvant que

Le repréla division culturelle interne à l'Europe peut être surmontée. Les orthodoxes sont déterminés à se défendre contre la progression du sécularisme. Ce soutien massif venu de l'Est est susceptible d'annoncer un bouleversement dans la dynamique de la construction culturelle de l'unité européenne. Depuis la chute du mur de Berlin, on pensait que l'unité européenne se ferait d'ouest en est. C'est le libéralisme économique et culturel occidental qui ferait la «conquête de l'Est».

L'affaire LAUTSI a provoqué un mouvement inverse d'Est en Ouest. Les défenseurs de la liberté face au matérialisme ne sont plus là où on les a connus.

F-R D

Idée de cadeau pour Noël « Lumière du monde », livre-entretien de Benoît XVI Un livre à lire et à méditer

« Lumière du monde. Le pape, l'Eglise et les signes des temps » est publié en France, aux éditions Bayard. Il a été écrit à partir d'entretiens que le pape Benoît XVI a accordés au journaliste Peter SEEWALD cet été. L'Eglise y est appelée à être «lumière pour ce monde, signe d'unité pour l'humanité ».

Y sont abordées les principales questions théologiques, les événements politiques et les thèmes intéressant le débat public comme la vie sociale, l'écologie, la sexualité, l'économie et la finance, l'Eglise également. Le Pape répond simplement mais avec profondeur à toutes les questions même les provocatrices.

Le pape suggère aux chrétiens comme à toute personne disposée à l'écouter de remettre la priorité de Dieu en lumière.

La simplicité et le goût de la vérité qui caractérisent la manière de parler de Benoît XVI, aideront le grand public à comprendre sa pensée, sa façon d'être et de concevoir sa mission. Ce volume est à lire et à méditer pour comprendre comment l'Eglise annonce dans le monde la Bonne Nouvelle de Jésus Christ qui offre joie et sérénité. Bref, lisez le livre. Vous en tirerez beaucoup plus que ce que les médias ont abordé.

**AVESNES/HELPE
BAVAY
LOUVIGNIES-QUESNOY**
Tél. 23.27.63.11.81.

HABADI

**CHAUFFAGE
CENTRAL**

**Chaudière automatique
aux céréales**
déduction fiscale de 40 %

SANITAIRE

- Branchement GAZ Promotionnel
- Chaudière GAZ à CONDENSATION
- Déduction fiscale de 25 %
- La prime à l'amélioration de l'habitat
- Le prêt Confortgaz de 2 700 € à 8 000 € de 0 à 2,99 %

**DISTRIBUTEUR ET CONSEILLER
CHAUFFAGE - CLIMATISATION**

BUDERUS - FERROLI - ELCO
HITACHI - ATLANTIC - TECHNIBEL
Z.I. N° 2 VALENCIENNES -
TÉL. 03.27.21.00.12.

Joël DEMASURE
Agent Général
8, rue Pierre Mathieu - B.P.45
59570 BAVAY
Tél. 03.27.63.11.09.

**ENROBES • BÉTONS BITUMEUX
CONCASSES • MISE EN ŒUVRE**
LIVRAISON A DOMICILE
CARRIERES D'HOUDAIN
«Le trou des Sarrazins»
59570 HOUDAIN-LES-BAVAY
Tél. 03.27.63.11.71.

**Notre prochain
journal paraîtra le :**
13 DECEMBRE 2010

**Déposez
vos articles avant le :**
13 NOVEMBRE
2010
à la Maison
Paroissiale de Bavay

GROUPE SCOLAIRE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION
5, rue de la Chaussée - BP 17 - 59570 BAVAY - Tél. 03.27.63.11.11. - Fax. 03.27.39.86.80.
Direction : Mme LE BIHAN - E.mail : NDA.Bavay59.ecole@wanadoo.fr.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL - Directrice : Mme RÉGNIERS
EXTERNAT - PIQUE-NIQUE - DEMI-PENSION - INTERNAT garçons
• LV1 Anglais - LV2 Allemand ou Espagnol dès la 6e • Options Football - Latin -
• Projets européens : Projets linguistiques et projets scolaires

LYCÉE PROFESSIONNEL - Directrice : Mme LE BIHAN
EXTERNAT - PIQUE-NIQUE - DEMI-PENSION - INTERNAT garçons
• 4e et 3e de découvertes professionnelles
• Métiers de la Forêt : CAP et BEP par la voie de l'apprentissage, BEP et BAC Professionnel (scolaire)
• Métiers des Services aux Personnes BEP et BAC Professionnel Services

ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE Directrice : Mme Monique GUERIN
3, rue des Soupirs - 59570 BAVAY - Tél. 03.27.39.84.84.
EXTERNAT - PIQUE-NIQUE - DEMI-PENSION

S.A.R.L. BRASSERIE Spécialité
THEILLIER "LA BAVAISSE"
59570 BAVAY - Tél. 03.27.63.10.18.

VOTRE PHARMACIEN VOUS INFORME

Vous avez besoin :

- d'appareils en location : tire-lait, aérosols
- matelas anti-escarres, d'oxygène
- d'homéopathie ou d'herboristerie
- de produits vétérinaires

VOS PHARMACIENS PEUVENT LES FOURNIR